

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU VENDREDI 06 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vendredi six juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison de la Nature et des Mobilités Douces, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 28 mai 2025	Date d'affichage : 13 juin 2025
Membres en exercice :	Membres présents : 15
Procurations : 2	Nombre de votes : 17
Pour : 17	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony - ANGELI Paul - ANTONETTI Jean-Marie - BUSSETTA Jean-Yves - CHESSA Pascal - CHEYNET Patrick - FRANCESCHI Jean-Claude - GIULY Martin - LUCIANI Dominique - MAURIZI Pancrace - PALMIERI Michel - PAOLACCI Jean-Toussaint- PISTORESI-RAMAZOTTI Jeanne - VANUCCI Bernard - VENTURINI Dominique

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : LUIGGI Laure (à Dominique VENTURINI) - PIRAS Marie-Antoinette (à Jean-Claude FRANCESCHI)

MEMBRES ABSENTS : ANGELINI Colomba - BALDOVINI Anthony - BONIFACI Jean-François - BONY Sarah - CALENDINI Isabelle - CASANOVA André - CASTELLANI Jean-Charles - - DOMPIETRINI Pierre-François - GIACOBETTI Xavier - GIUNGANTI Paul - GOZZI Dominique - GROSSI Christelle - - MARIANI Marthe - MARCHETTI Laurent - MEDORI Séverin - NOIRAULT-ROSSI Patricia - ORSUCCI Christian - PAOLI Jean-François - PIETRI-FILIPPI Ghislaine - RICCIARDI-SAEZ Célia - ROSSI Pierre - SANTELLI Jean-Baptiste - TADDEI Laurence

OBJET : MODALITES DE VERSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR A L'OFFICE DE TOURISME

La présente séance du conseil communautaire fait suite à celle du mercredi 28 mai 2025 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L2121-17 « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Le Conseil communautaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 30 juin 2010 instituant la taxe de séjour forfaitaire à compter du 01/01/2011 ;

Vu la délibération du 24 juin 2022 du Conseil Communautaire fixant les modalités de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2023 ;

Considérant qu'il convient de délibérer pour fixer des modalités de versement à l'Office de Tourisme ;

Le Président propose au conseil communautaire que le produit des recettes de la taxe de séjour perçu par la Communauté de communes de l'Orient soit versé en faveur de l'office de tourisme de l'Orient au cours de l'année 2025 comme suit :

- Deux versements au cours du premier semestre sur l'année N sur la base de 40% des recettes perçues au cours de l'année N-1 ;
- Six autres versements mensuels sur l'année N sur la base de 60% des recettes perçues au cours de l'année N-1,

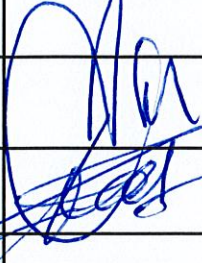
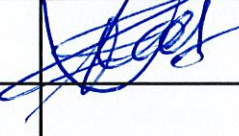
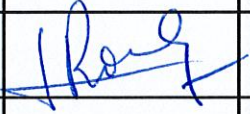
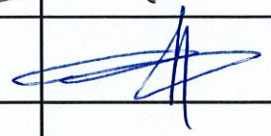
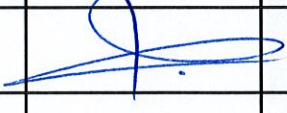
Le conseil communautaire,

Où l'exposé du président, après en avoir délibéré,

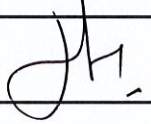
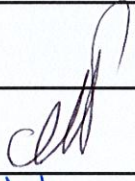
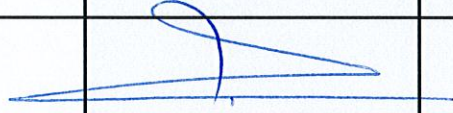
DECIDE

- **DE VOTER** les modalités de versement proposées suivantes :
 - Deux versements au cours du premier semestre de l'année N sur la base de 40% des recettes perçues au cours de l'année N-1,
 - Six autres versements mensuels de l'année N sur la base de 60% des recettes perçues au cours de l'année N-1,

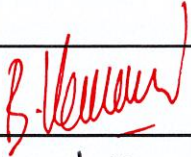
OBJET : MODALITES DE VERSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR A L'OFFICE DE TOURISME

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE <u>TITULAIRE</u> <u>POUVOIR</u>
ALESSANDRINI Anthony	X					
ANGELI Paul						
ANGELINI Colomba						
ANTONETTI Jean-Marie	X					
BALDOVINI Antony						
BONIFACI Jean-François						
BONY Sarah						
BUSSETTA Jean-Yves	X					
CALENDINI Isabelle						
CASANOVA André						
CASTELLANI Jean-Charles						
CHESSA Pascal	X					
CHEYNET Patrick	X					
DOMPIETRINI Pierre-François						
FRANCESCHI Jean-Claude	X					
GIACOBETTI Xavier						
GIUGANTI Paul						
GIULY Martin	X					
GOZZI Dominique						

OBJET : MODALITES DE VERSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR A L'OFFICE DE TOURISME

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
GROSSI Christelle						
LUCIANI Dominique						
LUIGGI Laure					VENTURINI	
MARCHETTI Laurent						
MARIANI Marthe						
MAURIZI Pancrace	X					
MEDORI Séverin						
NOIRAUT- ROSSI Patricia						
ORSUCCI Christian						
PALMIERI Michel						
PAOLACCI Jean-Toussaint						
PAOLI Jean-François						
PIETRI-FILIPPI Ghislaine						
PIRAS Marie- Antoinette	X					
PISTORESI- RAMAZZOTTI Jeanne	X					
RICCIARDI-SAEZ Célia						
ROSSI Pierre						

OBJET : MODALITES DE VERSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR A L'OFFICE DE TOURISME

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
SANTELLI Jean-Baptiste						
TADDEI Laurence						
VANNUCCI Bernard	X					
VENTURINI Dominique	X					

NOMBRE DE VOTANTS :

POUR :	CONTRE :	NULS :	ABS :
--------	----------	--------	-------

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,

Le Président,

Jean-Claude FRANCESCHI